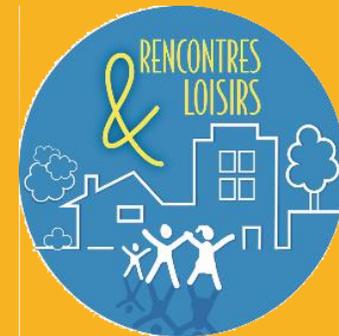


**TREMPAINS**

**DUO**

**Volet Majeurs**

**BILAN 2023**





# 1 – Présentation du dispositif

**Tremplins Duo propose un hébergement et un accompagnement éducatif renforcé pour des jeunes de 16 à 21 ans issus de l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou en rupture familiale: 16 majeurs et 6 mineurs.**

**Les mineurs sont pris éducativement en charge par l'Association Accueil & Relais dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire. Ils sont accueillis en colocation avec un majeur.**

**L'Association assure la gestion de 13 logements sur la CAHC: 6 Majeur/Mineur, 3 Majeur/Majeur, 4 Majeur solo.**

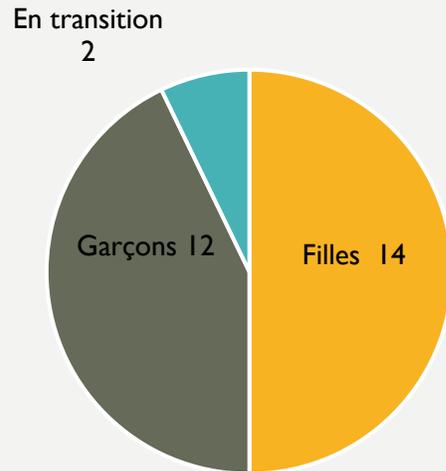
**Les majeurs doivent disposer de ressources, généralement l'Allocation Jeune Majeur pour intégrer le dispositif. Autour du projet individualisé mis en place conjointement avec le jeune, Tremplins Duo assure un accompagnement au relogement, un accompagnement social renforcé sur plusieurs domaines comme la santé, le budget, la formation, l'emploi, la scolarisation... en s'appuyant sur les partenaires du territoire.**



## 2 – Les orientations vers TREMPLINS Majeurs

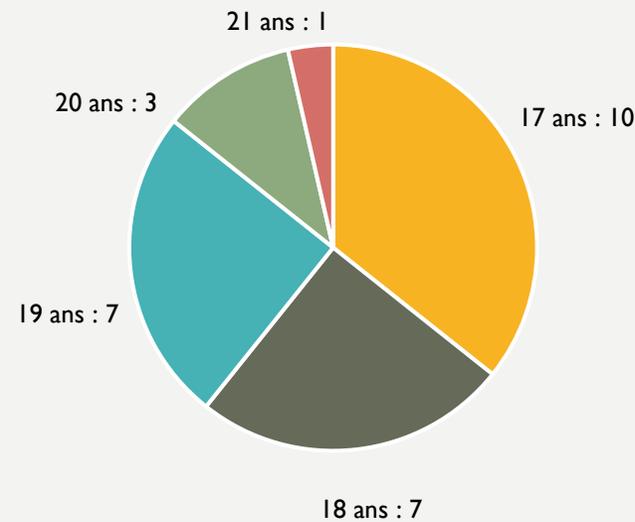
28 Pré admissions en 2023

S'identifie comme



*Après échanges avec les jeunes accueillis, le terme "s'identifie comme" a été trouvé judicieux en raison de l'accueil de jeunes en parcours de transition identitaire.*

Age au moment de la demande

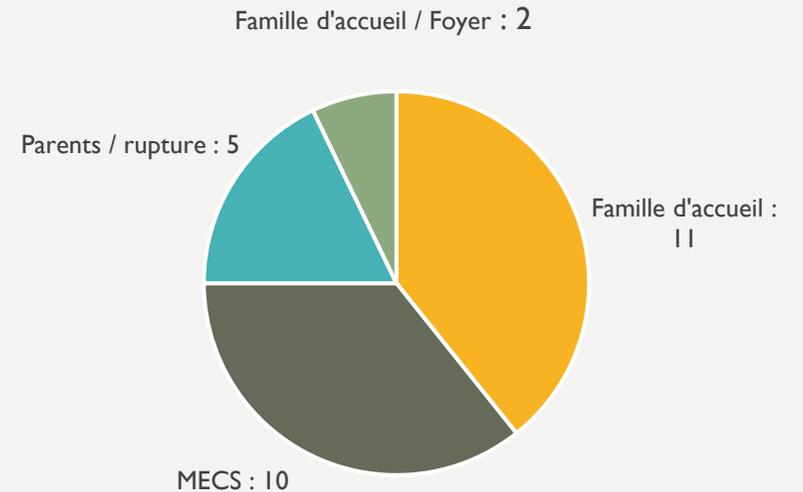


*Les demandes à 17 ans permettent de travailler en amont le projet et d'anticiper l'arrivée sur le dispositif.*

*L'anticipation est nécessaire afin de pouvoir déterminer le début de la prise en charge en lien avec les places disponibles et en tenant compte des impératifs tels que la fin de prise en charge à 18 ans par exemple*

*Plus l'âge est avancé, moins il y a de temps pour travailler l'accompagnement et le relogement*

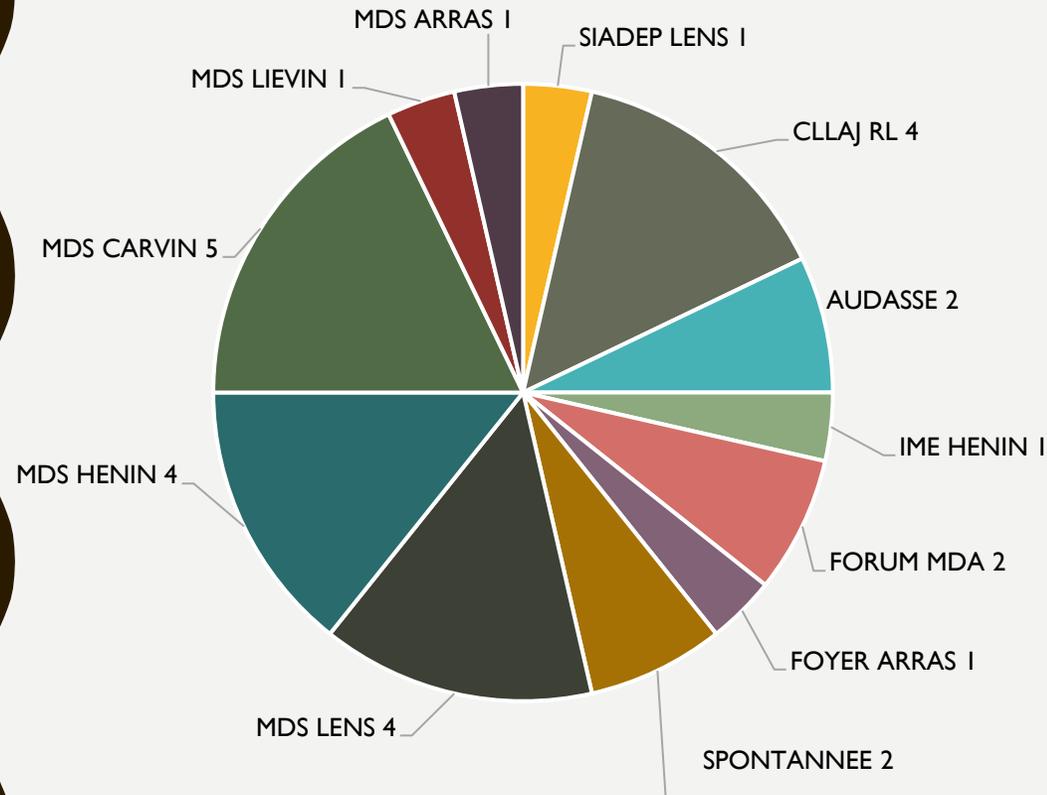
Origine Hébergement





## 2 – Les orientations vers TREMPLINS Majeurs

### Orienté par



**Sur les 28 préadmissions,  
12 jeunes ont intégré le dispositif  
dont 4 issus de TREMPLINS « Mineur »  
(soit 100% des demandes TREMPLINS Mineur)**

- Les raisons de la non-intégration:**
- **Temporalité: pas de place disponible**
  - **Refus du jeune (Colocation, accompagnement)**
  - **Relogement autonome**
  - **Pas de projet, pas de ressources**

# 3 – La transition Mineur – Majeur



**En 2023, 4 jeunes sont passés du statut mineur à majeur, en contrat jeune majeur.**

**Il est nécessaire de préparer l'arrivée des jeunes avec les partenaires (ASE, MECS,...) et de s'assurer qu'un ensemble de démarches soient accomplies (ou en cours) afin de sécuriser son arrivée et les premiers jours: Carte d'identité, Compte bancaire (versement des ressources, l'ers frais, assurance...), CSS, ...**

**L'expérience a permis aux 2 équipes de mettre en place une procédure afin de préparer la transition entre une place mineure et une place majeure.**

**- Un outil (liste non-exhaustive) a été conjointement construit par les 2 équipes. Il rejoint les recommandations de l'HAS.**

**- 2 concertations sont prévues 4 et 2 mois avant la majorité:**

**- À -4 mois environ: Préadmission en présence des 2 équipes TREMPLINS mineurs et majeurs**

**Présentation des modalités de TREMPLINS Majeur et du Contrat Jeune Majeur**

**Expression du projet du jeune, de ses besoins... Mise en corrélation avec le dispositif**

**Ensuite, le jeune doit recontacter l'équipe afin d'exprimer le maintien de sa demande. (Sinon une réorientation est proposée)**

**- À -2 mois environ: Concertation en présence des 2 équipes et des services de l'ASE**

**Constitution de la demande du Contrat Jeune Majeur**

**Organisation Administrative, financière et matériel de l'arrivée sur le volet majeur**

**Visite du logement prévu et éventuellement du colocataire déjà présent**

**La prise en charge et son issue sont positifs quand:**

**- Le jeune a un projet cohérent et qu'il se mobilise pour celui-ci**

**- Il y a eu anticipation et travail autour de l'intégration**

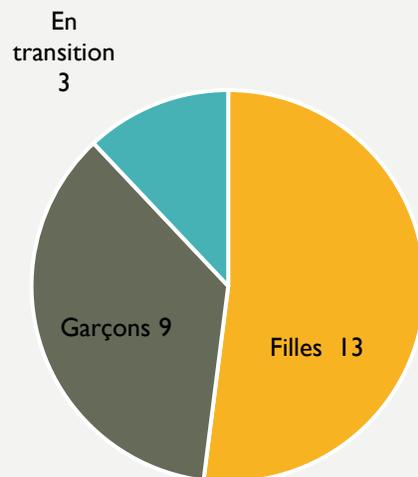
# 4 - Les jeunes accueillis sur l'année



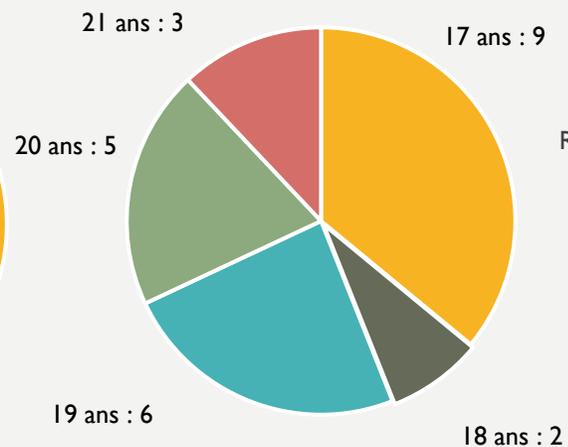
## 25 Jeunes accueillis en 2023

12 nouveaux dont 4 ayant un parcours mineur -> Majeur  
9 au total ont un parcours mineur -> Majeur

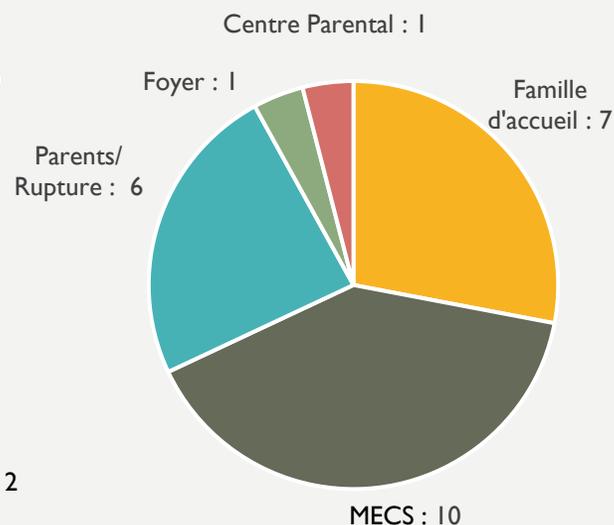
S'identifie comme



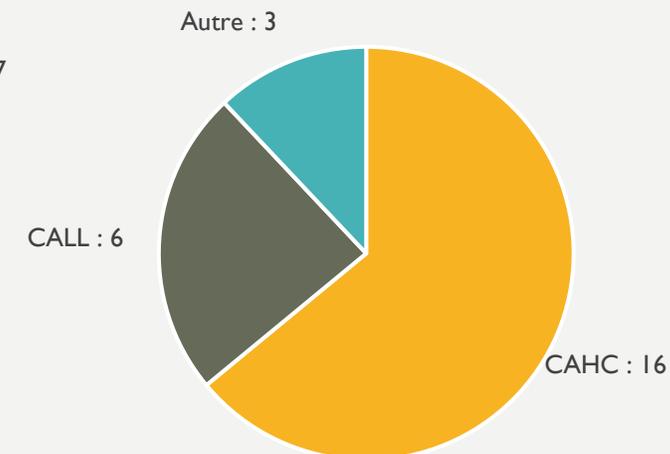
Age dans l'année



Origine Hébergement



Origine Géographique

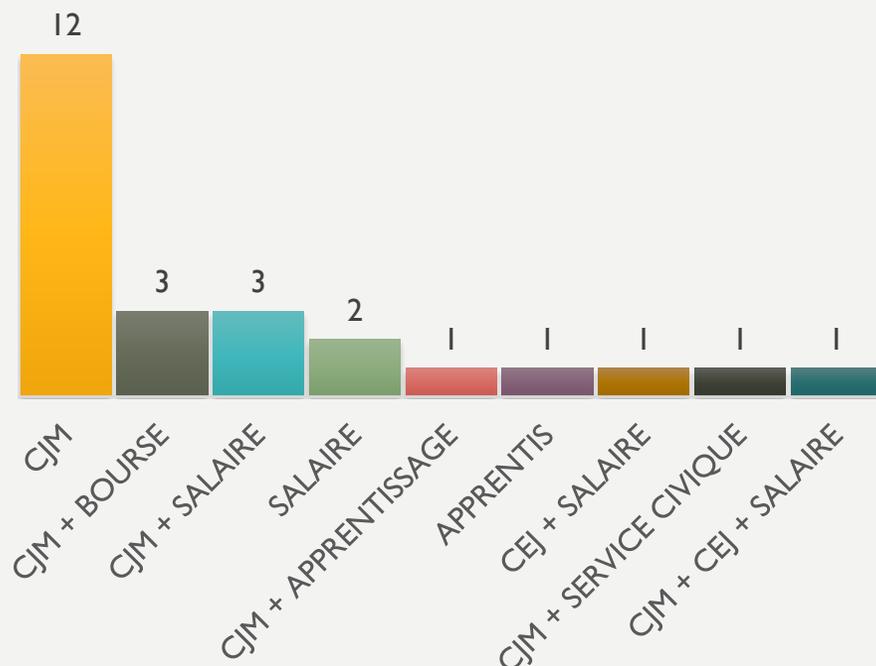


# 4 - Les jeunes accueillis sur l'année



## Les sources de revenus

(principale et dans l'année)



L'aide au logement de la CAF est sollicitée selon les situations.

**Les ressources du jeune sont fluctuantes au cours de sa prise en charge.**

**Il n'est pas nécessaire que le jeune travaille ou soit à l'école; mais il est indispensable qu'il soit actif dans son projet: soins liés à sa santé, stabilisation (morale et affective), démarches d'insertion...**

**Il est courant que sa situation professionnelle change (étudiant, en CEJ, intérim, demandeur d'emploi, CDD...) nécessitant d'adapter régulièrement son projet.**

**L'objectif est de sécuriser ses ressources et de s'assurer de son degré d'autonomie avant de l'accompagner dans ses démarches d'accès au logement autonome**

## 4 - Les jeunes accueillis sur l'année



Le taux d'occupation en 2023 est à **85,66%**

Il est en baisse par rapport aux années précédentes (91,52% en 2022, 98% en 2021)  
2021 était une année où 10 places étaient encore proposées (9 majeurs + 1 mineur)  
2022 une année de transition avec la captation et l'aménagement des nouveaux logements

### **Les raisons de la vacance en 2023:**

- La réservation des places pour les mineurs qui deviennent majeurs
- La temporalité des demandes ne correspond pas toujours à la disponibilité des places.  
Il y a plus de demandes les mois d'été (mai-> septembre)
- Les séjours courts liés à des fins d'hébergements rapides (souvent du au manque de mobilisation du jeune)

# 5 - L'accompagnement éducatif des jeunes



**L'accompagnement éducatif est global et tourne autour des besoins et du projet du jeune, souvent fluctuant**

**Les axes de travail sont :**

- le logement,
- les relations sociales,
- l'insertion professionnelle et scolaire,
- la mobilité,
- la gestion administrative, notamment les titres de séjour,
- la gestion budgétaire
- la santé.

**Aujourd'hui, de plus en plus de jeunes cumulent ces difficultés et l'accompagnement autour de la santé, principalement la santé mentale est fort présent.**

**L'approche éducative se fait de manière individuelle. Un travail en profondeur est nécessaire pour aider le jeune à avancer dans son projet.**

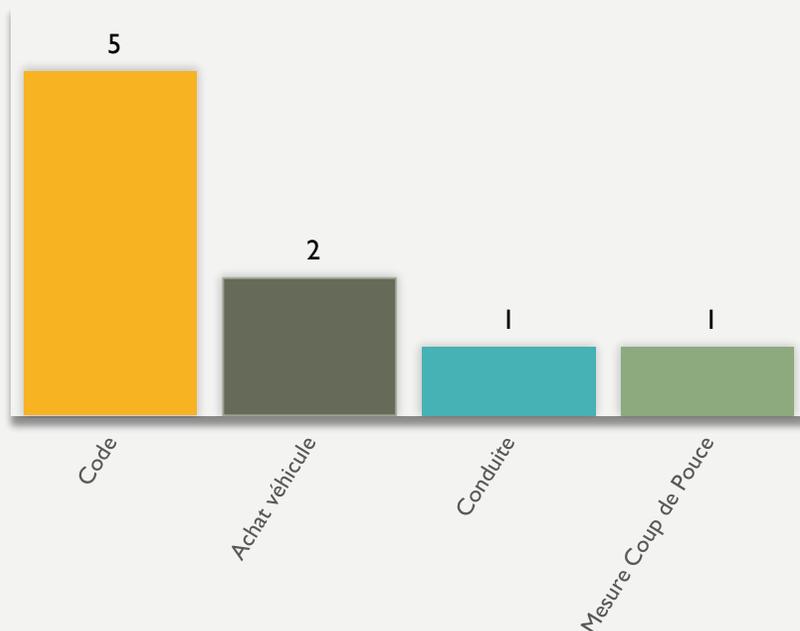
**La présence physique de l'équipe à certaines démarches (hôpital, banque, école...) est un soutien nécessaire pour le jeune au début.**

**L'équipe est identifiée par le jeune; la relation de confiance établie lui permet de rendre compte de ses démarches et de solliciter les professionnels lorsqu'il en a besoin**

# 5 - L'accompagnement éducatif des jeunes



## La mobilité



***L'accompagnement de l'équipe est primordial dans ces projets: il permet au jeune d'être soutenu dans la démarche et d'être encouragé au quotidien pour l'aider à prendre confiance en lui et en ses capacités***

## Scolarité - Formation

- 3 CAP – 1 Baccalauréat,
  - 2 Entrées à l'EPIDE,
  - 1 jeune accueillie sur TREMPLINS Duo en formation Éducatrice Spécialisée à l'IRTS.
- Stage sur Rencontres & Loisirs Prévention Spécialisée

## Vacances

- 12 Dossiers Parcours Vacances montés

## Spécificité

- Prise en charge des jeunes en transition

# 5 - L'accompagnement éducatif des jeunes



## Les activités

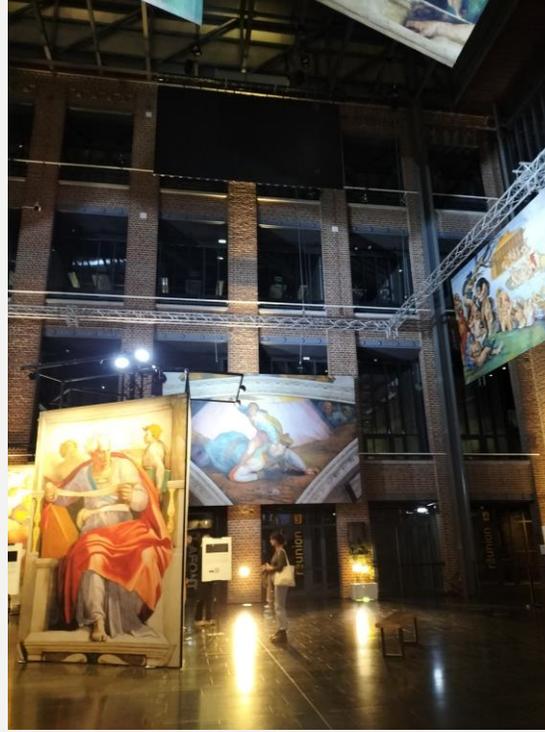
Les activités sont diverses, individuelles ou collectives: Culturelles, ludiques, sportives concernant la santé ou éducatives...

↳ Escape game, bowling, cinéma, piscine, ....

Avec quelques nouveautés cette année !

- La création d'une friperie solidaire pour financer la participation aux universités d'automne,
- La visite culturelle de la capitale Européenne,
- La réalisation d'une fresque dans l'association,
- De la sophrologie,
- Une fête de fin d'année regroupant les mineurs et les majeurs,
- De nombreuses autres activités...

Et toujours: l'organisation de 2 CVS, dont un avec les mineurs et les majeurs, afin de recueillir la parole de jeunes autour de leur lieu de vie, des souhaits d'activités, ...



## 5 - L'accompagnement éducatif des jeunes



### Les ateliers éducatifs

La mise en place d'ateliers collectifs thématiques n'est pas facilité par les emplois du temps, les affinités, voire les « humeurs » des jeunes. La participation des jeunes est souvent incertaine. L'équipe privilégie des temps d'échange par petits groupes au sein des logements, souvent autour d'un repas confectionné ensemble et en soirée.

Ces moments sont propices aux échanges car plus intimistes.

Les jeunes sont ainsi plus enclins à se dévoiler car ils se sentent en confiance. Chacun amène son témoignage.

L'approche éducative est ainsi faite autour de la santé, la sexualité, la mobilité, le logement, les relations amoureuses, familiales...



# 5 - L'accompagnement éducatif des jeunes



## Séjour éducatif

Du vendredi 13 au dimanche 15 octobre, 3 jeunes accompagnées par l'équipe se sont rendus aux universités d'automne Habitat Jeune (UNHAJ) au bord du lac de Serre-Ponçon (05). L'occasion pour le groupe de travailler autour de la mobilité en organisant le déplacement ensemble en train.

Le groupe a pu bénéficier d'un cadre agréable pour aller à la rencontre d'autres jeunes et professionnels, échanger sur leur vécu, leurs problématiques et participer à des temps d'échanges et de travail autour du thème de la transition écologique.



# 5 - L'accompagnement éducatif des jeunes



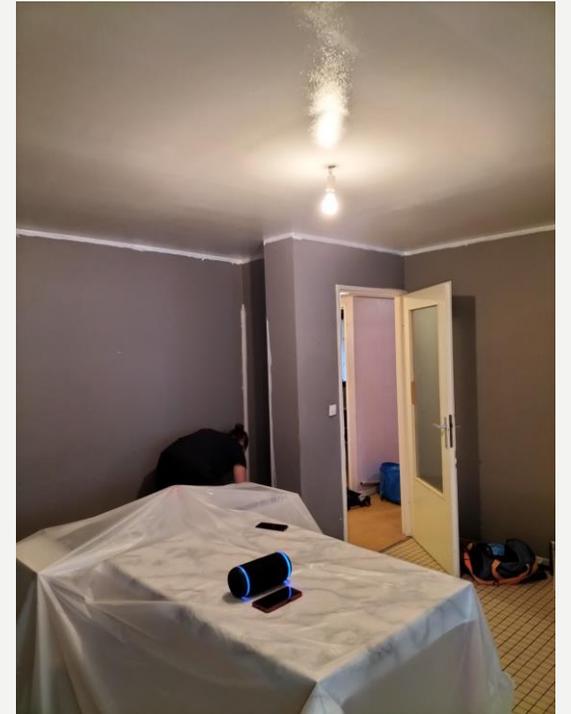
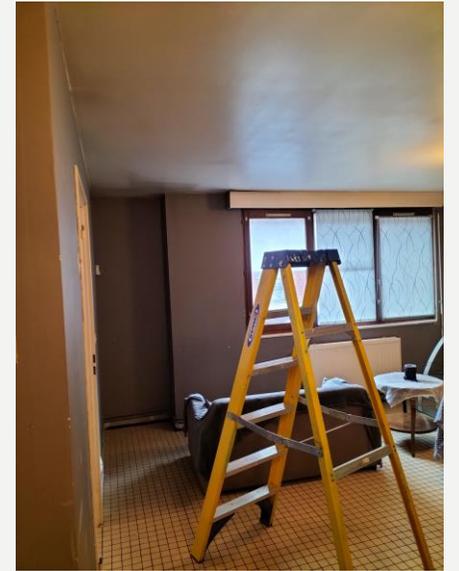
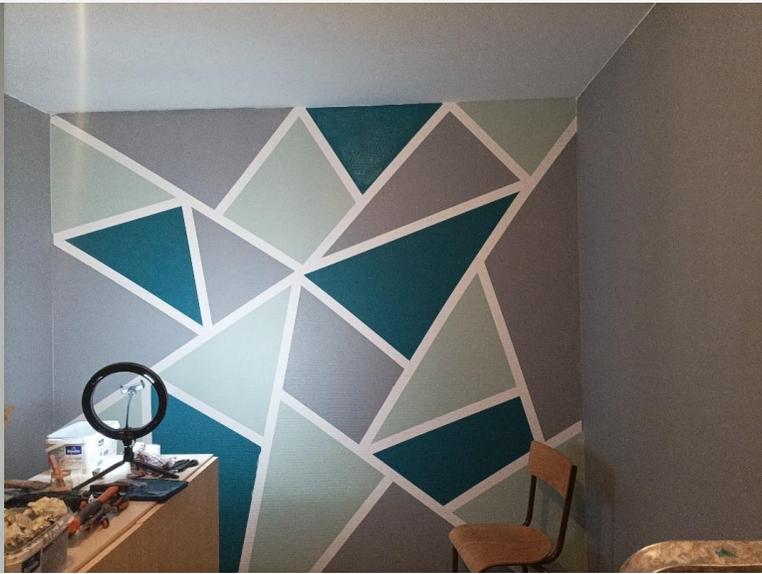
## Les chantiers éducatifs

3 chantiers éducatifs ont eu lieu sur 2 logements Tremplins Duo :

- Résidence Les Marlières à Libercourt (SIA) en janvier
- Résidence Les Hauts-Marchés à Hénin-Beaumont (SIA) en avril
- Résidence Drouet à Oignies (SIA) en octobre

Sur ces chantiers de 4 jours, les 2 colocataires ont pu s'initier à des travaux de peinture en « rafraichissant » leur salle de vie commune et une salle de bain.

Ils ont été encadrés par un agent technique éducatif, soutenus par leurs référents éducatifs et, selon les emplois du temps et les affinités, par d'autres jeunes du dispositif TREMPLINS Duo.

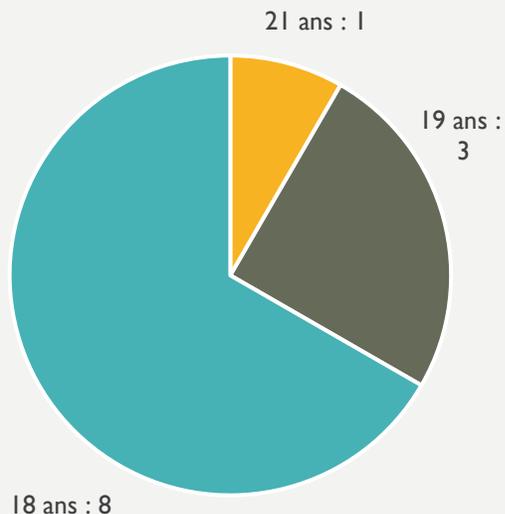


# 6 – La sortie

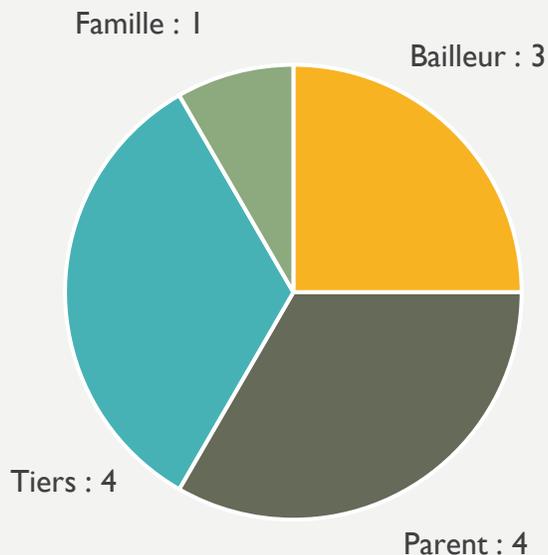
## 12 sorties en 2023



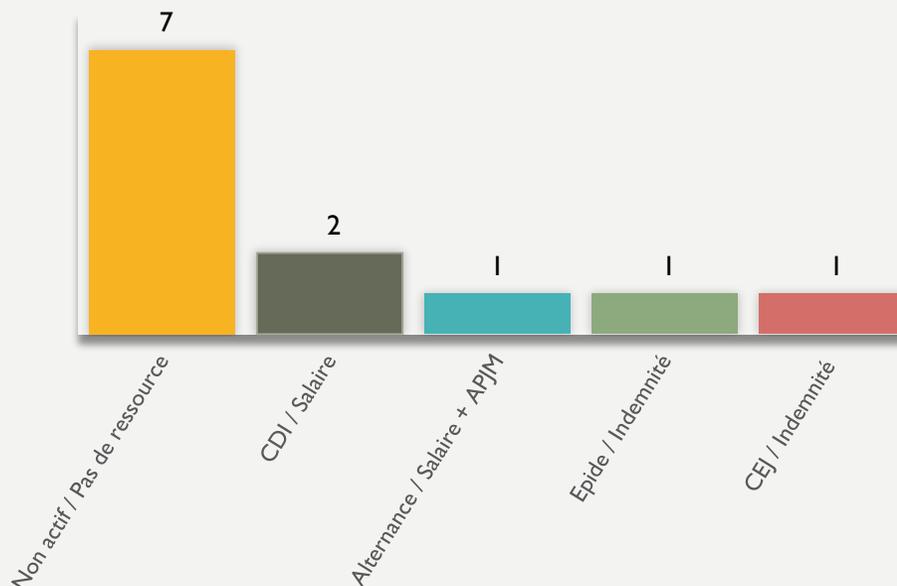
AGE A LA SORTIE



SOLUTION DE SORTIE



SITUATION PROFESSIONNELLE / RESSOURCES



**La durée moyenne des séjours est de 6,8 mois.**

**7 jeunes sortis sont restés 6 mois ou moins. 5 étaient issus de Tremplins Mineur. Ces sorties sont principalement dues à un manque de mobilisation dans le projet et dans le respect des engagements**

**Les 3 jeunes en contrat ont accédé au logement autonome dont 2 ont bénéficié de l'aide financière du FSL et d'une poursuite d'accompagnement éducatif auprès de qui le relais est passé. Ceux-là sont restés 9, 11 et 16 mois. Les sorties sont travaillées avec les bailleurs sociaux en mobilisant le dispositif « Parcours Fluidité »**

# 7 - Le Partenariat



Dans le cadre de l'accompagnement éducatif global, un partenariat est mis en place autour de chaque situation selon le projet et les besoins de chacun:

Mission Locale, notamment la coach ASE

Le coordinateur Logement d'Abord

Bailleurs sociaux

Services du Département (ASE, SSD, SLISL,...)

Maison des Adolescents

CLSM

Lycées, centres de formation

Centre de planification

CMP

Médecins, spécialistes

Hôpital psychiatrique d'Hénin-Beaumont

Et tout autre partenaire en lien avec le projet du jeune...

## 8 – Conclusion – Analyse



La réussite tourne autour du fait que

**TREMPILNS Duo doit être perçu comme un projet  
et pas uniquement être une solution d'hébergement**

A travers cette conclusion en lien avec le bilan 2023, nous souhaitons apporter des premiers éléments d'analyse qui seront complétés par une évaluation sur les deux années de fonctionnement de TREMPILNS DUO. Celle-ci se déroulera en avril 2024 et proposera une revisite du projet afin de limiter les difficultés, d'améliorer la qualité du service proposé et sécuriser une sortie positive des jeunes accueillis. L'expérience montre qu'il faudra une nécessaire prise en compte des préconisations suivantes qui se basent sur les constats et difficultés rencontrées :

# 8 – Conclusion – Analyse



## Le projet doit être au cœur du dispositif

Le jeune est au cœur du projet. Ses besoins sont pris en compte pour mettre en place l'accompagnement dans le cadre du dispositif, même si la situation est complexe. Il est nécessaire que celui-ci s'implique et se mobilise, en fonction de ses capacités, afin de parvenir à ses objectifs.

Parfois, ce n'est pas le bon moment pour le jeune. Il arrive que ce que TREMPLINS Duo a à proposer ne corresponde pas aux attentes du jeune. Dans ce cas, une orientation plus appropriée est proposée, notamment en lien avec ses référents sociaux et le CLLAJ ASE

Des inadéquations entre projet et dispositif résultent des difficultés :

- Le manque de mobilisation du jeune est une raison principale aux séjours courts en 2023. Le jeune n'adhère pas/plus au projet.
- Les situations de + en + complexes : rupture douloureuse, troubles psychologiques, immaturité, ... Du temps est alors nécessaire pour stabiliser la situation et pour mettre en place en travail éducatif autour des problématiques repérées.

## 8 – Conclusion – Analyse



- De fortes sollicitations :
  - Sur la gestion locative en raison de la multiplicité des séjours, des dégradations, des impayés, de la maintenance technique des logements. Il y a de nombreuses sollicitations auprès des prestataires mais certaines interventions sont peu efficaces rallongeant les délais de résolution.
  - Sur l'accompagnement éducatif qui doit se renforcer
  - Sur les permanences des cadres devant se montrer plus présents
- Hausse du prix des énergies accentuée par des surconsommations malgré un travail de sensibilisation et de contrôle mis en place.
- La situation n'est parfois pas suffisamment sécurisée pour accéder au logement autonome avant 21 ans et la fin de la prise en charge sur le dispositif. Une réorientation est travaillée ou un retour en famille a lieu.

**Les conséquences sont des problèmes de comportement récurrents (non-respect des règles, troubles du voisinages, dégradations, conflit avec le colocataire, ...), des impayés de participation, ... entraînant au final un contexte de tension et la nécessité de mettre fin à la prise en charge.**

# 8 – Conclusion – Analyse



## Des orientations adéquates qui doivent s'intensifier :

Malgré les rencontres avec les services de l'ASE et des assistantes familiales, la communication permanente auprès des partenaires et la communication par des flyers et le site, le dispositif doit pouvoir bénéficier d'une meilleure connaissance du dispositif auprès des partenaires en capacité d'orienter des situations en adéquation.

## La nécessaire anticipation :

La présentation du dispositif et le travail sur le projet du jeune en amont sont 2 éléments de réussite de la prise en charge. Les rendez-vous préalables permettent d'évaluer les besoins du jeune et de mesurer son implication.

Le cap des 18 ans est un cap difficile à passer, souvent marqué par une (nouvelle) rupture et par le poids des nouvelles responsabilités à assumer. C'est pourquoi il est nécessaire de l'accompagner avant son intégration.

Une intégration trop rapide a souvent été la cause d'une prise en charge avortée.

Néanmoins il reste possible d'intégrer rapidement lorsque l'accompagnement est efficace : partenaires mobilisés, mobilisation et investissement du jeune, administratif réglé. Un accord de principe des services de l'ASE suffit à pouvoir intégrer un jeune.

# 8 – Conclusion – Analyse



## La sécurisation financière de l'intégration

Il est également judicieux de sécuriser les ressources avant l'intégration pour que le jeune puisse faire face aux premiers frais et puisse subvenir à ses besoins (alimentaire, hygiène, déplacement...) au risque de le mettre dès le début de la prise en charge dans une situation inconfortable pouvant générer de la tension.

C'est pour cela qu'il a été convenu avec les services du Département de débloquer une AFASE dès le début de la prise en charge. Cela facilite les intégrations et sécurise le jeune pour le paiement des 1<sup>ers</sup> frais, de pouvoir attendre le 1<sup>er</sup> versement de l'APJM (parfois 1 ou 2 mois plus tard) et surtout de subvenir à ses besoins (alimentaire, mobilité, ...). Le versement sur le compte de l'association sécurise le jeune et l'association. Le budget est travaillé avec l'équipe progressivement durant les premières semaines, évitant ainsi que le jeune dépense trop rapidement cette somme importante pour lui et se retrouve sans argent pour manger.

## Les limites de la colocation

Lorsque l'un des deux colocataires est défaillant cela impacte l'autre créant du conflit, de l'insécurité.... L'oisiveté, le manque d'investissement dans les tâches ménagères génèrent de la tension. Lorsqu'il s'agit d'un binôme mineur/majeur, une communication efficace entre les deux équipes se met en place pour une réponse éducative complémentaire et adéquate.

La distinction Mineur /Majeur amène une différence de traitement pouvant amener une frustration de l'un ou l'autre des jeunes : différence de règlement, d'autonomie, fréquence de passage, placement contraint / libre adhésion... L'entraide n'est pas toujours positive. L'approche éducative est différente en raison du contexte.

# 8 – Conclusion – Analyse



## Les plus-values suivantes ont été constatées :

- Un accompagnement au + près des besoins du jeune
- Un accompagnement à l'expression d'une identité : en 2023, 3 jeunes ont effectué une transition de genre bénéficiant du partenariat avec la MDA
- Une continuité de parcours avant TREMPLINS et après TREMPLINS
- Une proximité et un lien de confiance établi entre chaque jeune et l'équipe. L'étape TREMPLINS constitue pour certains une reprise en confiance en soi et aux autres.
- Des actions collectives de qualité et avec des partenaires dans des domaines variés : sport, culture (graffeur, Escapade...)
- Une réflexion permanente afin d'élargir le partenariat et les propositions d'accompagnement
- Le « droit au retour » (exemple d'une jeune en 2023) inscrit dans les préconisations « engagement pour la jeunesse » 2024-2027 du Département
- Des actions sur le « savoir habiter » (chantiers, ateliers consommation, ...)
- Des projets individualisés bénéficiant d'une meilleure définition des objectifs et d'une évaluation plus fine afin de quantifier plus précisément le degré d'autonomie
- Un outil de suivi « SIHAJ » conforme aux attentes du suivi d'activité

## 9 – Les perspectives



- Favoriser la préparation en amont de l'intégration, notamment en fluidifiant le passage TREMPLINS Mineur à TREMPLINS Majeur.
  
- Prendre en compte la multiplicité des situations complexes
  
- Repenser la gestion des places pour permettre :
  - Un parcours résidentiel
  - Davantage de souplesse selon les situations rencontrées
  - Une adéquation des hébergements au projet du jeune
  - Une facilité aux mineurs de basculer sur une place majeure
  - D'évaluer le degré d'autonomie des nouveaux jeunes accueillis
  - Un repli pour sécuriser la situation des jeunes

## 9 – Les perspectives



- Améliorer le suivi technique des logements, notamment par la mise en place d'un état des lieux + précis
- Renforcer la collaboration entre les équipes « Majeurs » et « Mineurs », notamment par la mise en place d'un GAP
- Développer les séjours avec nuitées
- S'appuyant sur les anciens jeunes pris en charge : témoignage, « parrainage », ... Présenter le dispositif par les jeunes pour des jeunes
- Solliciter le SAJ d'Accueil & Relais pour la rénovation des logements
- Inventer de nouvelles réponses pour l'accompagnement de jeunes en mal-être : art thérapie...